

la CFE-CGC quitte le navire,

la CGT tient la barre !



Malgré la démission de la Secrétaire (CFE-CGC), qui suit celle du Trésorier (CFE-CGC) qui n'a assuré qu'un mois d'exercice, la **CGT** assume sa position de 1^{ère} Secrétaire-adjointe et assure la mise en œuvre des prestations votées en séance, dans la limite de ses prérogatives :

- les CESU Handicap ;
- les chèques vacances ;
- les chèques culture et lecture ;
- les Évènements Heureux ;
- l'intégralité des remboursements sur facture.

Seules certaines prestations ne pourront voir le jour du fait de la démission du secrétariat par la CFE-CGC, par exemple les week-ends loisirs, les cadeaux de Noël enfants et adultes, les arbres de Noël.

Petit rappel :

Depuis la mise en place des Institutions Représentatives du Personnel (IRP) en 2005 la CGT était placée première OS par les salariés jusqu'en 2023. À chaque nouvelle mandature la CGT a toujours assumé ses responsabilités tenant le poste de Secrétaire des différents Comités, que ce soient les CE, les CHSCT, puis le CSE en 2019.

À contrario, la CFE-CGC a toujours refusé de s'impliquer dans le fonctionnement des Comités, seules exceptions sur des périmètres où elle obtenait une majorité absolue et n'avait à négocier avec personne.

Sur la DOGSO, dès le début de la mandature, la CFE-CGC a fait du chantage en indiquant prendre le poste de Secrétaire qui lui incombe, mais ne le garderait qu'à la condition que leur proposition ASC soit mise en place.

En clôture du CSE du mois de mai, la Secrétaire, élue CFE-CGC, a annoncé sa démission sur ce poste. Cette décision émane de la direction nationale CFE-CGC qui voudrait nous faire croire qu'il n'est pas possible de garder ce poste au prétexte que sa vision des ASC n'a pas été validée par une majorité d'élus.

La CGT rappelle que le rôle du Secrétaire n'est pas uniquement lié à la mise en œuvre des prestations.

La CGT considère que la responsabilité du poste de secrétaire incombe à la CFE-CGC, qui a su faire de l'électoratisme mais ne tient pas ses promesses.

Assumer ses responsabilités est une lourde tâche dès lors qu'on tient au respect de la démocratie, notamment par la nécessité de concertation et de compromis avec l'ensemble des organisations syndicales présentes sur le périmètre, et auxquelles des salariés ont donné leurs voix.



Syndicat CGT fapt de la Gironde

44, cours Aristide BRIAND

33 000 Bordeaux

syndicat@cgtfapt33.fr